

Compte-rendu de la réunion Conseil de l'UFR de Physique, en date du 31 Mai 2012.

Présents :

Marc Apfel, Christophe Barrière, Julien Browaey, Pascal David, Sara Ducci, François Gallet, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Antoine Kouchner, Agnès Maître, Laurent Ménard, Vincent Repain, Philippe Schwemling.

Représentés : Sylvain Chaty par François Gallet, Mourad Cherif par Vincent Repain.

Invités : Atef Asnacios, Chantal Hubert, Francis Richard.

François Gallet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Francis Richard. Celui-ci est nommé à Paris-7 au premier septembre, et prendra les fonctions de responsable administratif de l'UFR de Physique au premier octobre, à la suite du départ en retraite de Chantal Hubert. Francis Richard présente en quelques mots son parcours. Il a été plusieurs années responsable administratif du département Sciences Exactes à Paris-7, et est depuis 18 mois à l'Observatoire de Paris, où il assure le secrétariat des conseils centraux. L'Observatoire de Paris a donné son accord pour qu'il puisse dès maintenant passer deux jours par semaine à l'UFR de Physique afin de se familiariser avec son environnement futur.

Le conseil passe à l'approbation des procès-verbaux de précédentes séances.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril, rédigé par Sara Ducci est approuvé, après insertion à la demande de Céline Moreau d'une phrase de Vincent Berger sur le fait que la possibilité de mutations des personnels IATOS au sein du PRES doit être vu comme une chance, et qu'il n'y aura pas d'obligation imposée au personnel en la matière. Enfin, une phrase de François Gallet sur la nécessité d'avoir un débat approfondi sur l'évolution de l'UFR s'est retrouvée tronquée lors de la rédaction. Cette troncature intempestive a été corrigée. Ces corrections faites, François Gallet soumet au vote l'approbation du procès-verbal, ce qui recueille 15 suffrages favorables et une abstention.

Aucune correction n'est demandée sur le procès-verbal de la séance du 2 Mai, rédigé par Vincent Repain, qui recueille 11 suffrages en faveur de l'approbation, et 5 abstentions.

François Gallet mentionne qu'il manque toujours le procès-verbal de la séance du 29 Février. Christophe Barrière le rédigera dans les meilleurs délais.

Dans la mesure où le procès-verbal du 29 février est accompagné de motions destinées au CA de l'établissement, Chantal Hubert rappelle que pour garantir leur communication, il faut explicitement mentionner lors de la transmission à la présidence que ces motions sont aussi destinées au CA.

François Gallet présente au Conseil la proposition de classement de demandes de CRCT établie par le Conseil Scientifique. Il explicite les critères choisis par le conseil scientifique : favoriser les demandes motivées par une conversion thématique ou associées à une mobilité géographique temporaire justifiée par un projet scientifique. Le Conseil scientifique a été saisi initialement de 9

demandes, une d'entre elles a été retirée par le demandeur suite à sa nomination à l'IUF. Le Conseil Scientifique a finalement classé six demandes, dans l'ordre suivant :

- 1) Mathilde BADOUAL (12 mois)
- 2) Arnaud DERODE (12 mois)
- 3) Christian RICOLLEAU (6 mois)
- 4) Alain SACUTO (12 mois)
- 5) Thomas PATZAK (6 mois)
- 6) Christophe MORA (6 mois)

François Gallet résume le contenu et l'argumentaire de chaque demande, ce qui n'appelle pas de commentaire pour les demandes classées. Concernant une demande non classée car considérée par le Conseil Scientifique comme non recevable puisque présentée par un candidat ayant moins de six ans d'exercice de ses fonctions, Pascal David signale qu'il faudrait rappeler aux candidats les conditions de recevabilité. Julien Browaeyts précise que s'il y a en théorie une possibilité de dérogation, les dérogations sont en pratique inexistantes. En conclusion, il est convenu lors de la prochaine campagne de diffuser une note rappelant les critères appliqués par le Conseil Scientifique.

Un échange de vues s'engage alors sur les risques d'interférences entre le classement effectué par l'UFR pour les CRCT au titre de l'établissement, le classement effectué pour les CRCT au titre du CNU, et par le CNRS pour les délégations, les demandes étant très souvent présentées sur ces trois possibilités. Dans la mesure où les informations disponibles sur les délégations en particulier sont encore très conditionnelles à ce jour, il est convenu qu'il faudra donner information soigneusement sur ces sujets lors de la réunion du conseil scientifique de l'université Frédéric Van Wijland, qui représente l'UFR de Physique dans ce conseil.

François Gallet met ensuite aux voix l'approbation du classement préparé par le Conseil Scientifique de l'UFR. Ce classement recueille 16 voix en faveur, soit l'unanimité.

Le Conseil d'UFR discute ensuite de l'association à l'UFR de Physique du LDAR (Laboratoire de Didactique André Revuz) et du LIED (Laboratoire Interdisciplinaire des Energies de Demain).

Concernant le LDAR, le Conseil Scientifique recommande son association à l'UFR de Physique. Cette proposition est acceptée à l'unanimité (16 voix en faveur) par le conseil d'UFR.

François Gallet lance le débat sur l'association du LIED. Il avait initialement demandé à Hassan Peerhossaini d'être présent et de présenter le laboratoire et ses modalités d'association au Conseil. Hassan n'ayant pu être présent, François présente le LIED à sa place, en se basant sur les transparents qui lui ont été transmis.

Le LIED est un laboratoire, pour lequel une demande d'UMR a été déposée, et qui évolue au sein d'une fédération de recherche (IED, Institut des Energies de Demain). L'objectif scientifique du LIED et de la fédération de recherche est l'étude tant par une approche de type sciences dures que par les sciences humaines et sociales des formes d'énergies amenées à remplacer les actuelles énergies « carbonées », dans le contexte de plus en plus pressant de la transition

énergétique qui nous attend. Il s'agit d'articuler l'étude de nouvelles sources d'énergies, de nouvelles techniques de production d'énergie, avec des aspects sociaux comme l'aménagement du territoire, l'articulation entre production et distribution, la perception de la technologie par la société, comme par exemple l'impact d'éoliennes sur la perception par les habitants du paysage, ou la perception des dangers du nucléaire. La culture de l'interdisciplinarité est un axe fort du laboratoire. Le LIED veut renouer des cultures fragmentées, et maintenir un équilibre entre recherche fondamentale et appliquée. Paris-7, avec sa culture ancienne de l'interdisciplinarité, est un endroit idéal pour ce faire. Le laboratoire prévoit de développer quatre thématiques principales :

- Sciences fondamentales et énergies décarbonées.
- Ingénierie en efficacité énergétique.
- Prospectives, socio-économie et politiques publiques des énergies.
- Energies et méthodologies interdisciplinaires.

La fédération de recherches IED (Institut des Energies de Demain) comporte 331 membres collaborant avec le LIED. Ces collaborateurs relèvent de l'UFR de Physique, de SDV, de l'UFR de Chimie et de GHSS, composantes auxquelles le LIED demande à être associé. Le LIED proprement dit comporte 57 permanents, dont 15 PR, 17 MCF, 5 CNRS, 2 industriels, 2 consultants, 10 post-docs et 7 doctorants. Trois personnes relèvent de l'UFR de Physique. Il s'agit de deux professeurs recrutés récemment (José Halloy et Hassan Peerhossaini), et de Pascal David. Le LIED ne possède pas à l'heure actuelle de personnel BIATOSS identifié, à part les activités de secrétariat effectuées par Catherine Jacquard. Le laboratoire prévoit en tout cas de présenter des demandes de personnel BIATOSS à l'université, et un recrutement d'un IE CNRS est en cours, sur un profil de géomatique (Application de méthodes informatiques à la géographie). Des négociations sont en cours pour le recrutement d'autres personnels d'ici 2014. Il existe aussi une fédération des chercheurs CNRS P7 en collaboration avec le LIED. Cette fédération P7 comporte 106 membres, dont 89 du secteur Sciences, 17 du secteur SHS.

Le laboratoire a commencé à se structurer. Il est gouverné par un directeur et un co-directeur venant de secteurs scientifiques différents. Il possède également un Conseil Scientifique, dirigé par Luc Valentin, et équilibré entre les secteurs sciences dures et sciences humaines et sociales.

Il ressort des contacts du LIED avec le CNRS que l'INSIS est mitigé et reste sur une position assez conservatrice, ne souhaitant pas se lancer dans des activités interdisciplinaires. L'INP est quant à lui beaucoup plus positif, ayant a contrario une certaine habitude des laboratoires avec de telles activités.

Pour ce qui est des locaux, le LIED demande pour septembre 2012 460 m<sup>2</sup> à la présidence, plus 650 m<sup>2</sup> à trouver d'ici 2013 pour accueillir huit biologistes actuellement à Orsay, enseignant-chercheurs Paris-7, qui n'auront plus leur place sur le campus d'Orsay à cette date. A terme, le LIED demande 3200 m<sup>2</sup> pour s'installer définitivement au coeur du campus de Paris-7.

A ce stade de la discussion, François Gallet souhaite dissocier le débat sur l'association du LIED et le débat sur les demandes de locaux.

François Gallet mentionne que le LIED a obtenu de la présidence le droit de défendre lui-même ses demandes devant la commission des postes. L'UFR sera associée à la discussion sur ces postes, et transmettra un avis qui sera basé sur les travaux du conseil scientifique, du conseil des enseignements et du conseil d'UFR. Un protocole d'accord a été rédigé en ce sens.

Le fait que le LIED ait obtenu de défendre lui-même ses postes, sans passage exclusif par les conseils de l'UFR comme pour les autres laboratoires est justifié par le caractère interdisciplinaire du LIED, qui rend les demandes difficiles à défendre dans le cadre habituel.

Cette procédure soulève de vives réactions au sein du Conseil. Plusieurs membres estiment qu'il s'agit d'une remise en question de l'UFR en tant qu'instance reconnue à avoir un rôle dans la définition de la politique scientifique de l'établissement. Julien Browaeyls trouve particulièrement curieux que l'on demande à l'UFR son avis sur des postes dont les lauréats seront de facto affectés à des laboratoires situés hors UFR. Pascal David lui répond que c'est déjà le cas, puisqu'il y a des enseignants-chercheurs dans des laboratoires dont la tutelle principale n'est pas Paris-7, et que la situation du LIED n'est donc pas différente.

François Gallet rappelle que le projet scientifique a été évalué de manière très positive par le conseil scientifique de l'UFR. Le protocole d'accord avec le LIED dans lequel est explicitée la manière dont le LIED défendra ses postes est le résultat de négociations longues et difficiles.

Julien Browaeyls mentionne à ce stade que la maquette de la licence Energies de Demain devrait être déposée par l'Institut des Energies de Demain, et non par l'UFR de Physique comme initialement prévu, ce qui soulève de multiples protestations.

François Gallet met aux voix l'association du LIED à l'UFR de Physique. L'association est votée par 6 suffrages favorables, 4 défavorables, 5 abstentions et un refus de vote.

Le conseil se penche ensuite sur les questions de locaux, et revient tout particulièrement sur les besoins exprimés par le LIED.

Il s'est tenu en effet la semaine précédente une réunion organisée par la présidence sur les locaux du LIED. Etaient présents Vincent Berger, François Montarras, Yannick Giraud-Héraud, et 15 membres du LIED dont le directeur Hassan Peerhossaini. La demande de 460 m<sup>2</sup> pour septembre 2012 correspond à des bureaux pour le directeur et le co-directeur du LIED, ainsi qu'à des salles d'expérimentation. Le LIED demande à être localisé dès le début en un lieu unique, et à ne pas être dispersé sur plusieurs sites. Les solutions proposées pour le long terme sont soit le site d'Ivry, soit le Biopark. Le LIED ne souhaite pas être installé à Ivry, et suggère que 3200 m<sup>2</sup> soient loués au Biopark à titre provisoire. La présidence refuse catégoriquement cette solution, considérant que le budget ne le lui permet pas. A terme, le Biopark pourrait être envisagé, si l'immeuble de Garancière est vendu, permettant à l'université d'acheter le Biopark. La visibilité sur cette solution est à l'heure actuelle nulle.

La seule solution de court terme prônée par la présidence est le bâtiment Condorcet. Concrètement, la proposition consiste à utiliser pour le LIED la bibliothèque de l'UFR. Le sentiment des membres de l'UFR présents à cette réunion est qu'elle a surtout eu pour effet de

monter le LIED et l'UFR l'un contre l'autre. Après la réunion, les esprits se sont toutefois calmés et la discussion a évolué entre l'UFR et le LIED, pour aboutir sur les propositions concrètes suivantes :

- L'UFR trouvera trois bureaux pour les deux personnes qu'elle a recrutées, plus leurs étudiants et post-docs.
- Pour ce qui est des salles d'expérience, Pierre Binétruy accepte de prêter une partie du hall de montage de l'APC en attendant des locaux définitifs.

Chantal Hubert rappelle que pour trouver ces trois bureaux, il va falloir déplacer d'autres personnes, et que cela doit se faire de manière décente. En particulier, il faut arrêter d'entasser le personnel BIATOSS pour faire de la place, les conditions de vie s'en trouvent dégradées et c'est un processus sans fin. Beaucoup de travail a été mis au début de l'installation au bâtiment Condorcet pour construire un environnement de travail de qualité, et depuis cette installation, les choses n'arrêtent pas de se dégrader. La présidence ne respecte jamais ses engagements, les installations provisoires deviennent définitives, elles ont toutes pris de la surface à l'UFR, surface qui n'est jamais rendue... Où est la limite du supportable ?

Vincent Repain dit que la réponse de la présidence à ce genre de remarques est que c'est bien pire ailleurs, par exemple à Assas, où les problèmes de place sont réglés en étendant les horaires d'utilisation des salles de cours et des amphis jusqu'à 23h. Julien Browaey et Pascal David font remarquer que la solution qui risque de s'imposer à terme est d'envoyer tous les L1-L2 à Villetaneuse.

Questions diverses :

François Gallet informe le Conseil d'UFR de la situation des écoles doctorales. L'UFR est partie prenante de cinq écoles doctorales : 518 Matière Condensée et Interfaces, ED de site P7, 517 Particules Noyaux Cosmos, cohabilitée P6, P7, P11, sceau actuel P7, 127 Astronomie et Astrophysique cohabilitée Observatoire de Paris, P6, P7, P11, sceau actuel Observatoire, 107 Physique de la Région Parisienne, 474 Frontières du Vivant, 387 Interdisciplinaire pour le Vivant cohabilitée P6 et P7, sceau actuel P6.

Lors de ses réunions au mois de mars avril, au vu du paysage institutionnel complexe et la faible visibilité sur l'évolution de celui-ci, le conseil scientifique de l'UFR avait conclu que mieux valait ne pas perturber le paysage des écoles doctorales. La seule évolution envisagée était la dé-cohabilitation de la 387, où la participation de Paris-7 est minoritaire. Paris-6 a à la mi-mai jeté un pavé dans la mare avec des propositions informelles de simplifications brutales du paysage, en proposant de fusionner la 107 et la 389 (De la Particule au Solide, ED de site P6). Les réflexions côté P7 amènent à amplifier ce mouvement, en demandant que la 518 entre dans la fusion 107/389. Ceci va dans le sens prôné par le conseil scientifique de l'UFR, d'avoir des EDs plutôt thématiques que de site, et que ces EDs soient inter-PRES, avec des tailles importantes propices à une forte visibilité, simplifiant la vie des laboratoires. Le directeur pressenti de l'ED fusionnée est Jean-Marc Berroir, avec qui la discussion débute. Le Conseil d'UFR prend acte de cette fusion, et déclare qu'il faut être attentif à la place des équipes Paris-7 dans ce montage.

La 127 et la 517 mettent en place un programme doctoral commun pour les étudiants, mais ne comptent pas fusionner dans l'immédiat, car cela se heurte au souhait de l'Observatoire de Paris de conserver le sceau de son unique école doctorale, ainsi qu'aux accords de passage du sceau entre Paris-7 et Paris-11. A l'heure actuelle, Paris-6 menace de se retirer de la 517 en l'absence de fusion 127-517. Tout cela est en cours de discussion.

Christophe Barrière fait remarquer que ces changements sont d'importance, et se déclare choqué de voir qu'ils sont très peu discutés, ou de manière très tardive.

Marc Apfel pose la question du devenir des personnels BIATOSS dans ces EDs unifiées, car on verra clairement se profiler aussi des tentations d'économiser sur les secrétariats dans de telles structures, sous couvert de mutualisation.